

DIRECTION DE LA FONCTION MILITAIRE ET DU PERSONNEL CIVIL.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 16 janvier 1980 fixant la liste des emplois d'officiers recrutés au titre de l'article 98-1 du statut général des militaires en vue d'exercer des fonctions à caractère scientifique, technique ou pédagogique.

Du 12 janvier 2007

NOR D E F P 0 7 0 0 0 8 4 A

Précédent Modificatif :

Arrêté du 23 août 2006 (JO n° 211 du 12 septembre 2006, texte n° 5 ; JO/279/2006).

Texte modifié :

Arrêté du 16 janvier 1980 (BOC, p. 374. ; BOEM 300.3.3, 331.1.2, 621-2.5.2, 726.2.3) modifié.

Référence de publication : JO n° 28 du 2 février 2007, texte n° 3 ; JO/34/2007.

La ministre de la défense,

Vu l'arrêté du 16 janvier 1980 modifié fixant la liste des emplois d'officiers recrutés au titre de l'article 98-1 du statut général des militaires en vue d'exercer des fonctions à caractère scientifique, technique ou pédagogique,

Arrête :

Art. 1er. L'article 1er de l'arrêté du 16 janvier 1980 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Ajouter l'alinéa suivant :

« Spécialiste en recherche dans le domaine des sciences humaines, sociales et de l'information. »

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 janvier 2007.

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur de la fonction militaire et du personnel civil,

J. ROUDIÈRE.